



REECRIRE LE VIVRE ENSEMBLE.

TABLE DES MATIÈRES

PREFACE	<i>page 4</i>
Patrick TOULMET, délégué interministériel au Ministère du Travail	
INTRODUCTION	<i>page 6</i>
Loïc TRIBOT LA SPIÈRE, délégué général du CEPS	
REMERCIEMENTS	<i>page 10</i>
PREMIÈRE PARTIE : RENDRE LA VILLE PLUS HARMONIEUSE ?	<i>page 11</i>
CHAPITRE 1 : COMMENT RENDRE LA VILLE PLUS SOLIDAIRE ?	<i>page 13</i>
1. Des infrastructures au capital social de demain	<i>page 13</i>
2. De la ville des algorithmes à celle de l'Homme	<i>page 15</i>
3. Face au présent, la ville de demain	<i>page 16</i>
4. Habiter la ville, partager la vie	<i>page 18</i>
CHAPITRE 2 : COMMENT RENDRE LA VILLE PLUS SÛRE ?	<i>page 21</i>
SECONDE PARTIE : VERS UN NOUVEAU PACTE SOCIAL ?	<i>page 25</i>
CHAPITRE 1 : COMMENT ÉVOLUER VERS UN MODÈLE INCLUSIF DE PROTECTION SOCIALE ?	<i>page 27</i>
CHAPITRE 2 : QUELS SONT LES DÉTERMINANTS D'UNE SOCIÉTÉ OUVERTE À TOUS ?	<i>page 31</i>
1. La société confrontée au risque d'anomie	<i>page 31</i>
2. L'avènement du microcapitalisme ?	<i>page 32</i>
3. Refonder une qualité de vie	<i>page 36</i>
CONCLUSION	<i>page 41</i>
Christelle DUBOS, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé	
ANNEXE	<i>page 45</i>
Retour sur l'origine de la diversité des régimes de protection sociale	

Préface

Patrick TOULMET, délégué interministériel au développement de l'apprentissage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, Ministère du Travail

Réécrire le vivre ensemble, c'est inventer un avenir commun. L'enjeu est de taille car il signifie de prendre conscience que le système sociétal est à bout de souffle et qu'il est indispensable de s'adapter, d'innover, de construire une nouvelle façon de cohabiter.

Cela passe par le lieu, la ville, le village, la communauté. La France continue son urbanisation et l'expansion des métropoles en faisant perdurer la centralisation traditionnelle vers Paris. La densité est aujourd'hui symbole de la vie métropolitaine.

Il faut vivre ensemble dans un espace confiné, souvent subis par nécessité de répondre aux besoins d'emplois installés dans les métropoles. Les transports sont ainsi développés sur le plan urbain au détriment des campagnes de plus en plus isolés. Un sentiment d'abandon se crée en parallèle d'une montée populiste dans les territoires.

La colère des gilets jaunes est partie de ce constat d'abandon des territoires obligés de prendre la voiture faute de transports en commun tout en ayant ce sentiment de culpabilité véhiculé par l'urgence des dysfonctionnements environnementaux. Il faut repenser la vie en ville tout en ouvrant sur les territoires.

Au-delà du lieu, l'organisation de notre société actuelle est à repenser.

Nous vivons plus longtemps, nos jeunes font de plus en plus d'étude, la démographie augmente mais le nombre de jeunes actifs diminue. Or, notre système est tel que les générations nouvelles contribuent à la vie des anciennes. Revoir notre système de retraite, de protection sociale est indispensable mais impossible. La France, pays tant admiré pour sa protection sociale exemplaire ne peut cesser de protéger ses citoyens. Nous voulons redéfinir notre système sociétal tout en le préservant.

Chacun d'entre nous s'est reposé sur ses besoins et sur ses intérêts propres, créant une société basée sur la productivité et le rendement. Chacun reste sur son champs d'action créant involontairement un isolement entre secteurs, entre public et privée, entre quartiers.

Pour pallier à cela, nous devons décloisonner ce qui fait la ville, les institutions, les services publics, les entreprises, les associations, les clubs sportifs etc. C'est un plan de revitalisation des cœurs de ville, des quartiers, des territoires qui est souhaité. L'utilisation de toutes nos ressources comme les associations, les clubs sportifs, les lieux culturels pour recréer du lien dans nos villes et nos quartiers. Il faut alors plus de solidarité. Si le nombre d'association a doublé en dix ans et compte aujourd'hui 1,5 million d'associations, l'homme devient de plus en plus individualiste. L'école doit redevenir un lieu de convivialité, les établissements publics devenus parfois des guichets d'accueil mais des lieux de vie, de lien social, de réconciliation et d'écoute du citoyen. Le grand débat a révélé l'importance pour les citoyens de se retrouver, d'écouter et d'être écouté. Qui dit écoute, dit lien entre éducation et entreprise. La correspondance entre la formation, l'enseignement des compétences doit se faire en fonction des données du marché du travail représenté par le besoin des entreprises.

A l'heure de la numérisation il faut accroître, accentuer l'humanisation. Le numérique construit un fossé de plus en plus grand entre générations et dans notre vie quotidienne. Le numérique est fascinant permettant de faciliter le quotidien, de repousser les limites de la technologie mais il est aussi vecteur d'une fracture générationnelle grandissante, d'isolement social et c'est par lui que l'on recherche les solutions pour recréer du lien au travers des réseaux sociaux ou des plateformes.

Recréer le vivre ensemble c'est transformer profondément notre quotidien, le lieu où l'on vit et les systèmes qui en découlent. C'est offrir un espace de vie connecté, adapté, solidaire et humain.

INTRODUCTION

Loïc TRIBOT LA SPIÈRE, *délégué général du CEPS*

Vivre en société est un art d'existence subtil, qui rappelle qu'il y a de l'humain dans l'Homme et que « faire société » est un exercice fait de compromis approuvés et de solidarités acceptées. Le contrat social est un pacte de vie collective, l'expression d'un vouloir-vivre en commun, mettant en place des institutions et des pratiques de manière à assurer et à préserver la cohésion sociale. C'est dans cet esprit qu'a été conçue la protection sociale, afin de protéger les individus contre les risques sociaux, de leur permettre de mieux vivre même lorsqu'ils sont affaiblis et, plus largement, de réduire les inégalités devant les aléas de la vie. Il serait cependant dangereux de considérer que ce « pacte social » soit figé dans le marbre et ne puisse évoluer en fonction de circonstances externes ou internes.

Le mouvement des Gilets jaunes a contribué à mettre en lumière la précarité et l'isolement de toute une frange de la population, bien plus importante qu'il nous était donné d'imaginer. Avec ce mouvement, il n'est plus désormais indécent de parler de son mal-être et des difficultés pour subvenir aux nécessités du quotidien : se nourrir, se vêtir, voire se loger. Ce « révélateur » pose la question fondamentale de la cohésion et de l'harmonie au sein de la société urbaine, et plus globalement de la société dans son ensemble.

Aujourd'hui en France, 3,8 millions de personnes sont sans logement ou habitent dans des conditions très dégradées. Plus précisément, 140 000 personnes sont sans domicile fixe, 490 000 sont hébergées par des tiers, 100 000 vivent dans des hôtels ou des habitats de fortune, 2,9 millions vivent dans des logements ne répondant pas aux critères de décence (logement sans douche, sans WC, sans eau courante, sans chauffage). 14,3 % de la population vit avec moins de 3 000 euros par mois. Selon les dernières enquêtes réalisées par l'INSEE, 12,1 millions de personnes pourraient basculer dans la précarité liée au mal-logement. Nous renverrons le lecteur au numéro 44 de la revue *Prospective Stratégique*, consacré au « Nouveau Contrat social ».¹ Les Français sont de plus en plus nombreux à vivre avec un découvert bancaire : 46 % d'entre eux y ont recours au moins une fois par an ; un Français

¹ *Prospective Stratégique*, CEPS, numéro 44, 4^e trimestre 2015.

sur cinq se trouvant « dans le rouge » tous les mois.² Ils sont aussi de plus en plus nombreux à recourir aux Restos du Cœur dès le 15 du mois.

L'État constate, sans clairement le dire, qu'il n'a plus véritablement les moyens d'assurer et d'assumer le schéma de protection sociale élaboré et conçu dans un contexte historique, démographique, sociologique et économique fondamentalement différent de celui d'aujourd'hui. Le contexte actuel, malgré une solidarité affichée, sans cesse réaffirmée, ne saurait masquer un accroissement des inégalités. Le système français des retraites est, à cet égard, éloquent. Il est resté figé sur le modèle de la répartition développé dans le contexte de l'après-guerre alors que l'espérance de vie se situait autour de 60 ans et que les cotisants finançaient une population peu nombreuse de retraités ; mais le rapport a commencé de s'inverser dans les années 1990. Au départ vertueux, le système n'a cessé de se dégrader depuis lors.

Un récent rapport de l'OCDE³ note que, chaque décennie, 1 % de la population (zone OCDE) cesse d'appartenir à la classe moyenne. Ce constat est tout à fait emblématique et constitue un signal très préoccupant car, non seulement la croissance est plus importante dans les pays disposant d'une classe moyenne nombreuse, mais cette dernière contribue de manière essentielle à la cohésion sociale et au bon fonctionnement des démocraties. À cet égard, nous pouvons constater que, sous l'impulsion de multiples facteurs, la structure de l'emploi en France s'est profondément modifiée ces dernières années. Le nombre des emplois assurés par les classes moyennes n'a cessé de baisser depuis 2008 tandis que les emplois de classes « inférieures » et « supérieures » progressaient.

Les bouleversements et les évolutions, voire les ruptures, aujourd'hui à l'œuvre imposent de réécrire le « vivre-ensemble ».

Au sein d'une communauté humaine, chacun doit apporter, à son niveau, sa contribution. La solidarité ne saurait être un exercice à sens unique ! La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 érige d'ailleurs comme grands principes :

² Les Français et leur pouvoir d'achat, Baromètre COFIDIS / CSA, septembre 2016.

³ "Under Pressure: The Squeezed Middle Class", OECD, May 1, 2019.

L'égalité devant la loi (article 6)

La proportionnalité de l'impôt aux facultés
contributives (article 13)

La garantie de non-discrimination (article 14)

La garantie des droits (article 16)

Pendant de plus en plus de Français, toutes classes confondues, ressentent un sentiment d'injustice fiscale. Rappelons qu'aujourd'hui, sur 38 millions de foyers fiscaux, seuls 16 millions s'acquittent de l'impôt sur le revenu. Plus précisément 10 % supportent 70 % du montant de cet impôt.

Comment construire une société urbaine à dimension humaine et assurer plus de cohésion sociale ? Quelles priorités et quels moyens utiliser pour construire une dynamique économique, sociale, durable, responsable et partagée en rapport avec l'importance des efforts consentis ?

Les sujets de la ville et de la cohésion sociale sont certes différents mais doivent impérativement être traités de pair. Ils englobent les questions du vouloir être et du vouloir vivre ensemble, de l'harmonie et de la solidarité ; et ces sujets évoluent dans le temps puisque la ville est elle-même un corps social en mouvement. Gardons en mémoire que chaque seconde la population mondiale augmente de 2,7 personnes ce qui, en prenant en compte le nombre annuel de décès, représente environ 89 millions d'habitants supplémentaires chaque année.

La ville

est, par excellence, le lieu de la concentration humaine, du pouvoir politique et économique, celui où se côtoient l'extrême misère et la très grande richesse mais celui aussi où prennent corps les nouvelles formes de travail et où s'incarnent le plus les mutations et les évolutions de la société. Il y a un an, au printemps 2018, la revue *Prospective Stratégique* consacrait un plein numéro au thème de « Demain, la Ville ». ⁴ La ville a toujours aspiré au beau, elle doit en outre aspirer au bien et au bon. La « Cité radieuse », appelée de ses vœux par Le Corbusier, reste encore à dessiner et construire !

Les zones urbaines ne concentraient au XIX^e siècle que 10 % de la population mondiale contre 50 % aujourd'hui, et elles devraient atteindre 70 % à l'horizon 2050.

⁴ *Prospective Stratégique*, CEPS, numéro 47, printemps 2018.

Seront-elles des mégapoles ou, au contraire, davantage des unités déconcentrées et décentralisées ? Comment aussi maîtriser un phénomène aussi massif d'urbanisation accélérée, qui sera d'ailleurs particulièrement prégnant dans des régions, voire des continents, toujours à la recherche du développement, à l'instar de l'Afrique ? Des projections montrent que certains pays comptabiliseront jusqu'à 80 % de leur population en ville. Créatrices d'emplois et de richesses, génératrices d'inégalités, les villes sont aussi inégales entre elles : si certaines grossissent et se développent harmonieusement, d'autres finissent par s'essouffler et meurent lentement.



*La **Smart City** de demain, qui impulse une quantité d'innovations technologiques et éveille autant d'intérêts, devra avant tout se montrer humaine car l'humain restera dans toutes les configurations possibles la raison d'être de la ville.*

C'est finalement là tout le défi pour nos urbanistes, architectes, promoteurs et décideurs locaux.

—

REMERCIEMENTS

Le CEPS remercie les personnalités suivantes, qui ont contribué à cette réflexion :

Jean-Claude BARBOUL, *président du GIE AGIRC-ARRCO, vice-président du club l'Homme Essentiel du CEPS*

Nicolas BUCHOUD, *président du Cercle Grand Paris de l'Investissement Durable*

Thierry DELVILLE, *associé pôle cyber-intelligence chez PWC, conseiller du club Sécurité Intérieure du CEPS*

Christian DOAN, *délégué de Expressions France*

Jean-Christophe FROMANTIN, *maire de Neuilly-sur-Seine, président du club Ville de Demain du CEPS, auteur de l'ouvrage Travailler là où nous voulons vivre: Vers une géographie du progrès⁵*

Philippe JOURNO, *président-directeur général de la Compagnie de Phalsbourg, vice-président du club Ville de Demain du CEPS*

Sonia de LA PROVOTE, *sénatrice, secrétaire générale de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme*

Cécile de MAISONNEUVE, *présidente de La Fabrique de la Cité*

Ismaël M'BAYE, *président fondateur d'Expressions de France*

Carlo MORENO, *co-fondateur et directeur scientifique de la chaire ETI Entrepreneuriat Territoire Innovation de l'IAE Paris - Sorbonne Business School, vice-président du club Ville de Demain du CEPS*

Luca NICULESCU, *ambassadeur de Roumanie près de la France*

François-Xavier OLIVEAU, *auteur de l'ouvrage Microcapitalisme : Vers un nouveau pacte social⁶*

Éric PERES, *sociologue, secrétaire général de FO-Cadres, conseiller du club l'Homme Essentiel du CEPS*

Georges ROCCHIETTA, *fondateur et président du Groupe Atland*

Guillaume SARKOZY, *président de GSC, vice-président du club E-Santé du CEPS*

Josselin THERY, *président d'Urbanacts*

Christelle THOMAS, *déléguée générale de la chaire ETI Entrepreneuriat Territoire Innovation de l'IAE Paris - Sorbonne Business School*

Iamvi TOTSI, *architecte et vice-présidente de la Commission Droits humains de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, conseillère du club Cohésion Sociale du CEPS*

sous la coordination de Martine LE BEC

rédatrice en chef de la revue *Prospective Stratégique* – CEPS

⁵ *Travailler là où nous voulons vivre: Vers une géographie du progrès*, Bourin François Éditions, novembre 2018. Jean-Christophe Fromantin était déjà l'auteur d'un premier ouvrage, publié en 2012 : *Le temps des territoires, Pour un nouveau modèle de croissance*.

⁶ François-Xavier Oliveau, *Microcapitalisme : Vers un nouveau pacte social*, PUF, octobre 2017.

PREMIÈRE PARTIE :
RENDRE LA VILLE PLUS
HARMONIEUSE ?



Chapitre 1

Comment rendre la ville plus solidaire ?

Plus de 50 villes dans le monde ont dépassé aujourd'hui le seuil des 10 millions d'habitants. Plus globalement, nous notons une croissance extrêmement forte des métropoles denses même si la configuration de ces métropoles diffère sensiblement d'un continent à l'autre.



Erik Orsenna et Nicolas Gilsoul indiquent dans leur ouvrage commun *Désir de ville*⁷ qu'une bonne ville est une ville facile à vivre. Au-delà des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et climatiques, l'enjeu principal des villes de demain sera bien de savoir créer cette facilité de vivre. En France, cette question interpelle évidemment plus les banlieues que les villes : ces dernières ont tout, les autres beaucoup moins – parfois encore, presque rien.

1. DES INFRASTRUCTURES AU CAPITAL SOCIAL DE DEMAIN

En dépit des efforts engagés, les grandes divisions territoriales anciennes en Île-de-France persistent, notamment entre l'est et l'ouest, et continuent même de s'accroître. Ainsi l'immobilier tertiaire a atteint un niveau de concentration extrême, bien sûr dans les quartiers d'affaires du centre de Paris ou de La Défense mais aussi au-delà, en réalité dans une grande partie de l'ouest parisien qui concentre encore plus de 90 % de la production en cours. Alors que les revenus des ménages sont en diminution dans plus de la moitié des territoires du Grand Paris, les territoires dans lesquels la richesse s'accroît, qui constituent une minorité, sont pour l'essentiel les territoires déjà « riches », a constaté l'Institut de l'épargne immobilière et foncière.

Le Secours Catholique a publié en 2016 une étude sur les fragmentations territoriales en Île-de-France – à l'époque passée assez inaperçue et pourtant au-delà de l'échelle régionale annonciatrice de la crise actuelle. « La disparité des revenus se constate entre les huit départements d'Île-de-France, avec un écart de plus de 50 % entre le revenu médian disponible de Seine-Saint-Denis et celui des Hauts-de-

⁷ Erik Orsenna, Nicolas Gilsoul, *Désir de ville*, Éditions Robert Laffont, mars 2018.

Seine, mais aussi au sein de chaque département avec une très forte concentration des pauvretés dans certaines communes ou certains arrondissements. Le même constat touche les demandeurs d'emploi, avec un taux de chômage nettement plus élevé dans ces mêmes communes. Cette concentration est de même nature pour les allocataires du RSA ou les familles monoparentales résidant dans ces localités », constatait le rapport précisant que la tendance mesurée au cours des dix, voire des cinq dernières années, révélait un accroissement de ces disparités : les départements les moins favorisés d'Île-de-France deviennent encore plus pauvres et les communes les plus pauvres de chaque département voient leur situation se dégrader un peu plus chaque année.⁸

Un Français sur dix est aujourd'hui en situation « objective » d'isolement social, a récemment dénoncé Jean-François Serres, soit 5,5 millions de personnes. En outre, plus d'un quart des Français sont en situation de risque d'isolement social car ne disposant de liens que dans un seul réseau relationnel.⁹

Ce constat nous porte bien plus loin que d'une affaire de transports ou même d'infrastructures. Pour son 7^e forum, organisé en juin 2018, le Cercle Grand Paris de l'Investissement durable a choisi le thème : « Grands investissements métropolitains : des infrastructures au capital social de demain ». Les systèmes de production, de financement et d'arbitrage ainsi que les instruments de politique publique dédiés à la mise en œuvre de grands projets d'infrastructures sont évidemment différents de ceux dédiés à la production de capital social. Ce sont deux mondes distincts qui échangent peu ou prou et qu'il s'agit de mettre dorénavant en lien.

⁸ *La fracture territoriale, analyse croisée des inégalités en Île-de-France*, Le Secours Catholique / Caritas France, février 2016.

⁹ Jean-François Serres, *Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité*, Rapport du Conseil économique, social et environnemental, juin 2017.

2. DE LA VILLE DES ALGORITHMES À CELLE DE L'HOMME

Le citoyen revendique aujourd'hui de décider des modes de transport locaux, de la configuration de son logement, des aménagements qui seront disponibles dans le parc voisin, etc. En réalité, il demande de participer à tous les actes qui vont influencer son quotidien. Dès lors, les façons de faire doivent être revisitées : il ne s'agit plus de « faire une ville pour » mais de « faire une ville par ou avec ». De la même manière, l'objet n'est plus de faire « cohabiter » mais de faire « covivre ».

Comment rendre la ville plus harmonieuse, plus solidaire ? C'est ici la recherche de cohésion sociale qui prime. Déjà en 1893, Émile Durkheim expliquait qu'étant le lien qu'entretiennent les individus au sein d'un groupe la division sociale traduit l'état de santé de la société.¹⁰ Aujourd'hui, alors que nous héritons de villes qui ont été abîmées par l'urbanisme des années 1960 et 1970 et que la crise de 2008 a aussi marqué la fin de la « ville spéculative », uniquement motivée par la consommation effrénée, tout l'objet est de retisser le lien social qui s'était progressivement délité. La ville reste toutefois l'échelle appropriée pour justement recréer ce lien social. Pour ce faire, deux utopies sont déjà en train d'être mises en pratique : il s'agit de la ville intelligente et de la ville des communs.



Quartier des Confluences, Lyon

La première est celle bien sûr des algorithmes, qui va rapprocher chaque citoyen de ses besoins ; la seconde est celle qui réinvente les façons de faire et de construire le quotidien. La première promet d'être efficace dans tous les domaines ; elle s'adapte à chacun et ce faisant répond à des problématiques que les politiques publiques n'arrivaient pas à résoudre comme concevoir une

assistance aux personnes âgées et isolées ou aider les ménages en difficulté à gérer leur consommation électrique. Ville leader en France des solutions intelligentes, Lyon a développé un quartier entier dédié à l'efficacité énergétique : situé entre le Rhône et la Saône, le quartier Confluence abrite la Lyon Smart

¹⁰ Émile Durkheim, *De la division sociale du travail*, 1893.

Community, à la fois un démonstrateur *smart grids* à échelle réelle et la première brique d'un réseau électrique intelligent à l'échelle de la métropole.¹¹

L'idée est toujours de construire une ville inclusive. Au sein de la métropole lyonnaise, Caluire-et-Cuire (43 000 habitants) a été l'une des premières de France à construire des logements pour des personnes sourdes et malentendantes. L'idée n'est pas de construire un logement pour telle ou telle catégorie de personnes mais de changer la vie de ces personnes en leur offrant un logement adapté à leur handicap. Cela implique pour les maîtres d'œuvre et d'ouvrage de réinventer leurs pratiques et de se mettre à l'écoute pour mieux approcher la souffrance de ces gens.

À Lyon toujours, mais dans la banlieue cette fois, une réhabilitation de logements sociaux a été précédée d'ateliers conduits par des artistes qui ont permis aux habitants, qui pour la majorité d'entre eux ne se connaissaient pas, de conduire ensemble le projet. L'exemple illustre ce que peut être la « ville des communs ». Le concept de communs urbains englobe des espaces, des biens ou de services. Les communs urbains se caractérisent par une absence de rivalité et un accroissement de la valeur en termes tant économiques que sociaux, produite par l'intensité de l'utilisation des biens. La ville peut faciliter aussi bien que freiner la mise en commun : d'un côté, la diversité et la densité créent un champ fertile pour mobiliser les personnes et tester de nouvelles stratégies sociales ; d'un autre côté, l'anonymat, l'indifférence et l'individualisme propres aux styles de vie urbains peuvent fonctionner comme des obstacles non négligeables aux processus de *commoning*.

3. FACE AU PRÉSENT, LA VILLE DE DEMAIN

Aujourd'hui, maintenant, comment construire une société urbaine à dimension urbaine et assurer plus de cohésion sociale ? Quelles priorités définir et quels moyens mettre en œuvre pour construire une dynamique économique, sociale, durable, responsable et partagée ? On le voit : le sujet ne doit pas être perçu comme un exercice de prospective mais comme une entreprise, une action. Face à ces défis évoqués plus haut, la question est donc de savoir comment agir : faut-il agir maintenant, agir aux vues des blocages aujourd'hui exprimés ? Faut-il agir vite ? Mais dans quelle mesure aussi cette action ne risque-t-elle pas de préempter le futur ?

¹¹ Le projet a été initié par le Grand Lyon et Nedo, une agence japonaise de soutien à l'innovation. Il est piloté par Toshiba et s'est développé avec le soutien de Bouygues Immobilier, Veolia Transdev, le Grand Lyon Habitat, EDF, Enedis, et des startups de la tech lyonnaise.

Le sujet de la ville de demain et de la cohésion sociale est celui des banlieues et du périurbain.

La France que nous avons construite, ces 30 ou 40 dernières années, n'est absolument pas compatible avec les défis qui se posent aujourd'hui à nous.

Par rapport à la ville du centre, la ville périurbaine manque de deux éléments constitutifs de ce que le géographe Jacques Lévy dénomme « l'urbanité », à savoir : **la densité** et **la diversité**.¹²

La densité, c'est celle bien sûr des personnes mais aussi des objets et des services à disposition, et la diversité est également celle sociologique des personnes et celle fonctionnelle des biens et des services. De ce point de vue, rien. Les zones périurbaines partagent les mêmes caractéristiques qu'il s'agisse du périurbain des plus pauvres, de celui des classes moyennes ou de celui des classes supérieures ; ces zones sont toutes des zones de l'entre-soi, sans aucune **altérité**. Les gens y ont le même niveau de vie, le même rythme de vie. A contrario, les centres urbains sont caractérisés par la densité et la diversité.

En France, la réflexion en matière d'aménagement urbain est restée focalisée sur le logement et les transports en omettant de s'intéresser à l'espace public proprement dit, justement créateur d'altérité. Cela vient probablement d'une vieille tradition catholique et aristocratique, d'ailleurs relayée de ce point de vue par une tradition « ingénieriale », et distingue les villes françaises des villes scandinaves ou même germaniques. Bien sûr, cette altérité est parfois gênante, par exemple lorsque vous voyez des gens dormir dans la rue, mais elle garde toujours l'avantage de nous rappeler la réalité du monde. A contrario dans les zones pavillonnaires, il n'y a personne à dormir dans les recoins de trottoirs (il n'y a d'ailleurs pas forcément de trottoirs). Beaucoup trouveront cela plus tolérables ; il n'empêche que ces zones périurbaines ne reflètent en aucune façon la réalité du pays. Qu'il s'agisse de zones de richesse ou de zones de précarité, elles sont particulières au sens propre et quasiment partiales au sens figuré, ce qui est le contraire des valeurs de fraternité et de solidarité que la République entend promouvoir.

Finalement le principal problème de cette France périurbaine est un problème d'**accessibilité**, pas réelle (les routes et voies ferrées existent pour rejoindre la ville ou d'autres zones plus ou moins voisines), mais symbolique. Cette accessibilité symbolique recouvre beaucoup de choses, dont

¹² Auteur dès 1983 d'une théorie générale de l'urbanité, Jacques Lévy vient de cosigner avec Jean-Nicolas Fauchille l'ouvrage *Théorie de la justice spatiale. Géographies du juste et de l'injuste*, paru aux Éditions Odile Jacob (2018).

l'accessibilité énergétique, en d'autres mots, le choix d'avoir sa propre énergie – n'oublions pas que c'est sur une taxe sur les carburants (la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, TICPE) que le mouvement des Gilets jaunes s'est formé. Elle recouvre aussi la question des mobilités – à ne pas confondre avec celle des trottinettes !

Le sujet est bien celui de ces 16 millions de Français qui doivent faire tous les jours de la semaine entre 10 et 100 kilomètres pour se rendre à leur travail sans autre choix que celui de la voiture¹³ – et bien d'autres choses encore : l'enseignement (le fait pour un jeune de pouvoir aisément engager des études supérieures), la culture, les loisirs... C'est donc bien autour de cette notion d'urbanité qu'il nous faut aujourd'hui réfléchir avec à l'esprit les notions d'altérité et d'accessibilité.

Nous devons aussi nous rappeler que le développement durable est un triptyque intégrant les aspects économiques, environnementaux mais aussi sociaux. Faut-il revoir les aides au logement ? Faut-il revoir les équilibres entre les aides à la personne et les aides à la pierre ? Comment évaluer justement ces politiques et les simplifier, ou trouver d'autres modèles ? D'autres questions se posent encore : pourquoi construire les cinémas en périphérie des villes moyennes, les gens y viennent en voiture juste pour le film ? Pourquoi supprimer les postes de caissières dans les supermarchés, les personnes âgées qui viennent y faire leurs courses retournent chez elles sans avoir échangé un mot ? Face aux incivilités, faut-il davantage sécuriser les espaces publics et privés ?

4. HABITER LA VILLE, PARTAGER LA VIE



Dans les métropoles, mais aussi dans les villes moyennes et les petites villes, l'habitat de demain s'invente aujourd'hui, et nous le rêvons tous plus intelligent, plus efficace, plus fonctionnel. À l'heure des révolutions technologiques, nous voyons s'ouvrir devant nous une infinité de possibles urbains. Mais il y en a un, qui est indispensable, car il y va de notre survie à terme : la transition vers une ville post-carbone. Le rôle de

¹³ La question n'est pas ici de vouloir supprimer la voiture. Si les 50 ou 100 kilomètres de trajet quotidien sont des routes bien aménagées ou peu fréquentées, ils ne constituent plus un problème. Ajoutons que si 25 millions de Français vivent dans des zones rurales non raccordées à une grande ville, toutes les petites agglomérations françaises sont en réalité intégrées à une aire métropolitaine. En réalité donc, la France est un pays très urbanisé, et la France rurale n'est plus qu'une image d'Épinal. Sur ces questions de « mobilités orphelines » et de tissu urbain, le lecteur pourra se reporter aux travaux de la Fabrique de la Cité, mais également du géographe Jacques Lévy.

nos logements connectés dans cette voie, est déterminant et cela signifie de trouver de nouveaux modèles de vie et économiques, décentralisés, sobres en énergie et frugaux dans la consommation de ressources naturelles.

*Concilier les exigences de la ville durable, mais également les nouveaux rythmes, avec d'autres manières de vivre, d'habiter, de travailler et de prendre des loisirs, passe par une transformation de l'espace urbain encore fortement monofonctionnel vers **une ville polycentrique**, portée par quatre composantes majeures : la mixité et la densité évoquées plus haut, mais également la proximité et l'ubiquité. Cette dernière composante, l'ubiquité, est une autre caractéristique majeure de la ville du XXI^e siècle. Le logement connecté ouvre une ère nouvelle, celle de la ville « en temps continu », qui permet d'être ici et ailleurs, d'accéder à de nouveaux services, de participer à la nécessaire optimisation énergétique, de contribuer à vivre autrement, de développer l'entraide et le lien social de proximité. Les nouvelles relations qui se tissent entre les citadins et l'habitat par l'usage de nouvelles technologies, peuvent alors venir changer notre rythme de vie dans la ville.*

*C'est la ville du quart d'heure, où les services essentiels sont à moins de 15 minutes, **la ville de l'hyper-proximité et de l'accessible à tous et à tout moment**. Grâce aux logements connectés, l'évolution du logement ne sera plus dès lors une question de mètres carrés mais une question d'accessibilité à un bouquet de services citoyens étendus, donnant lieu à de nouveaux modèles économiques de vie urbaine. On n'achètera plus ou on ne louera plus des mètres carrés pour se loger, mais pour des services de vie utilisables dans toute la ville. La plateforme multi-services sera désormais la ville entière dont la fonction sera de développer les interactions économiques, sociales et culturelles et d'optimiser la palette de services grâce au numérique et aux modèles collaboratifs et de partage.*

Il y a une urgence à prendre à bras le corps ce futur immédiat. Le logement connecté représente bien plus que des services d'automatisme ; c'est la possibilité de faire de cette connectivité une nouvelle proximité, source de nouveaux modèles d'usages et services pour habiter la ville et surtout partager la vie.



Société du Grand Paris, ligne 15 Sud

Paris est l'une des villes les plus denses au monde mais elle est aussi l'une des plus petites. Le Grand Paris va fondamentalement transformer l'Île-de-France. Néanmoins cette gigantesque opération va prendre 30 ans, c'est beaucoup... mais finalement moins qu'il n'a fallu au métropolitain pour atteindre Neuilly, Vincennes, Levallois-Perret, Pantin, Ivry-sur-Seine, Boulogne-Billancourt, Les Lilas et Issy-les-Moulineaux, en d'autres mots pour investir la « petite couronne ».

Chapitre 2

Comment rendre la ville plus sûre ?

Les acteurs publics et privés impliqués dans l'avènement d'une politique de la ville au milieu des années 1980 avaient pour objectif de mettre fin aux inégalités croissantes entre les villes aisées, voire riches, et les banlieues dortoirs où la précarité et les problèmes sociétaux ont engendré des lieux de cristallisation des « violences urbaines ».

Près de 40 ans plus tard les choses ont évolué, des correctifs ont été engagés au gré des différents plans. Pourtant les constats restent identiques, de même que ce sentiment d'abandon d'une grande partie de la population de ces villes qui ne trouve plus de réponse auprès des pouvoirs publics auxquels elle reproche son abandon et sa résignation à tout piloter de loin. Ce sentiment revient aujourd'hui comme une des multiples causes à l'origine du mouvement des Gilets jaunes.

Un autre phénomène est aussi apparu ces dernières décennies, c'est celui de la désertification rurale. La transformation du monde agricole, la disparition d'exploitations, la fermeture des petits commerces et d'entreprises artisanales ont eu raison des services publics un peu partout dans le pays et ont vidé les campagnes au profit des villes moyennes et métropoles qui n'ont cessé de croître. Si les chiffres récents semblent traduire un léger recul sur le plan démographique à Paris et en Île-de-France, il en va tout autrement dans les grandes métropoles comme Lyon, Bordeaux, Marseille ou Lille.

C'est dans ce contexte polymorphe que la question de la ville de demain reste posée avec, au cœur de cet enjeu, la façon dont seront gérées les questions de sécurité.

L'époque est au digital, aux réseaux sociaux, à la data et à la transformation numérique ; personne n'y échappe et, par bien des aspects, cette transformation est une source d'amélioration du quotidien et un accès à des services nouveaux pour beaucoup de citoyens. Pour autant, faut-il considérer que la sécurité des villes de demain sera essentiellement numérique ? Rien n'est moins certain...

Vivre en ville, demain, sera porteur de sécurité. Nous nous y déplacerons plus facilement (enjeu de transport), nous y aurons accès à davantage d'activités (enjeux culturels et éducatifs), nous y aurons plus

d'opportunités d'emploi (enjeu économique)... tous ces facteurs, ajoutés à celui du coût du logement (qui pouvons-nous l'espérer finira par se stabiliser), font que la vie en ville deviendra moins contraignante et plus attractive.

La sécurité est un facteur essentiel dans cette recherche d'équilibre. La façon dont sont adressées les questions de sécurité, figure depuis longtemps, avec l'emploi, au cœur des préoccupations des Français.

Alors, comment rendre plus sûres les villes de demain ?

Les récentes réformes ou celles en cours, comme par exemple la PSQ (police de sécurité au quotidien), marquent toutes une volonté de travailler à l'échelle des territoires sur des objectifs ciblés (un quartier, une cité, etc.) et en intégrant d'autres acteurs que les seuls magistrats, maires et élus, gendarmes ou policiers. La reconquête de situations déjà fortement dégradées passe nécessairement par ce type de démarche qu'il faut encore évaluer, redimensionner et adapter.

Cette gestion locale ne s'attachera pas plus demain qu'aujourd'hui au traitement des questions de sécurité qui relèvent de l'action, à titre principal, de l'État et de ses services pour répondre aux questions telles que la lutte contre les trafics de stupéfiants, la lutte contre la criminalité organisée, la lutte anti-terroriste et leurs interactions. Si l'échelon local n'a pas le pouvoir légal ni les moyens d'agir en profondeur sur ces sujets, il doit en revanche être pris en considération pour sa capacité à traiter et échanger de l'information car, en effet, la *data* sera bien au cœur des enjeux de sécurité locale.

Cela fait longtemps que le partage de l'information figure à l'ordre du jour des « conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance » (sous cette appellation ou une autre), mais a-t-on pour autant épuisé le sujet, il ne semble pas !



Les grandes métropoles lancent de vastes projets de transformation digitale ambitionnant de rendre la ville « intelligente » (smart cities), l'industrie inaugure l'ère 4.0 et le nombre d'objets connectés interagissant avec leurs utilisateurs (IoT) croît de façon vertigineuse. On estime que ces objets connectés seront au nombre de 30 milliards d'ici à 2020. Le volume des données

générées par ceux-ci double tous les deux ans et dépassera les 40 000 milliards de giga-octets d'ici à 2020 dans le monde.¹⁴

Certains s'inquiètent des risques que font peser ces interconnexions sur la protection des individus, alors que d'autres, à l'instar de la Chine, développent une conception toute particulière de la sécurité locale n'hésitant pas à inscrire leur vision dans un univers orwellien. Quelle que soit l'optique choisie, penser le cadre de développement de la sécurité locale constitue un enjeu primordial pour préparer le mieux vivre-ensemble à l'heure où la contestation monte avec la peur de l'autre, la peur du lendemain, la crainte que les robots et l'intelligence artificielle ne prennent la place des hommes au travail...

Qu'il s'agisse des élus locaux, des associations ou des entrepreneurs, le rôle de chacun d'entre eux devra se bâtir autour de nouveaux projets.



Ainsi devons-nous peut-être repenser la place des commissariats ou brigades de gendarmerie, enceintes étatiques par excellence, pour redéfinir la sécurité du quotidien dans la ville sans chercher à répliquer des modèles connus mais en donnant plus d'ouverture à des solutions locales et non publiques, portées par les associations ou les entreprises. L'espace numérique apporte lui-même de larges potentialités. Le concept de brigade numérique de la gendarmerie, lancé voilà plus d'un an, doit contribuer à avancer plus rapidement en offrant un premier bilan.

La dématérialisation est déjà avancée et les plaintes en ligne seront demain une réalité. Toutefois, il ne faudra pas que cela coupe le lien avec le citoyen mais, au contraire, permette de gagner en réactivité et en qualité de traitement, favorisant ainsi un meilleur accompagnement humain. Tous ces projets doivent être pensés avec les autres acteurs de la sécurité que sont les polices municipales, les assureurs, les sociétés de sécurité privée, certains opérateurs, etc.

¹⁴ L'Internet des objets, étude IDC, 2017.

Cette dématérialisation va aussi nous obliger à apprendre à inventorier, classier et utiliser de façon optimale l'information, avec seulement le souci d'assurer une meilleure sécurité.

SECONDE PARTIE :
VERS UN NOUVEAU PACTE
SOCIAL ?



Chapitre 1

Comment évoluer vers un modèle inclusif de protection sociale ?

Si le « contrat social » fait en théorie l'objet d'un consensus, il a néanmoins de plus en plus de mal à se confronter aux « contraintes matérielles ». Il est perçu comme mal géré, inadapté aux réalités actuelles et il a finalement perdu, au fil des années, le privilège d'être un modèle. Alors qu'il est aujourd'hui en train s'émietter, est-il perfectible ? Comment le rendre plus simple et plus homogène sans heurter le principe des droits acquis ? Comment faire en sorte que toutes les composantes de la société s'y retrouvent ? N'importe qui peut-il trouver en France un environnement favorable à la réalisation de ses projets, indépendamment de sa naissance ou de ses conditions matérielles ? Comment la population active pourra assurer la couverture des besoins d'une société dans laquelle elle sera devenue minoritaire ? Le monde d'aujourd'hui peine à définir la place respective de l'intervention étatique et de l'initiative privée dans le système de protection sociale. Comment et de quelle manière ces deux secteurs peuvent trouver une articulation satisfaisante ?

Les transformations du marché du travail nous imposent de compléter cette réflexion en nous intéressant aux nouveaux modes d'emploi : le *freelancing*, le *slashing* (fait de passer d'un emploi à l'autre et d'exercer deux ou trois *jobs* simultanément), le temps partiel, etc. Comment faire en sorte qu'en dépit de cette complexité et de ces ruptures croissantes, les travailleurs trouvent leur bien-être ?



Plus loin, quelles sont les valeurs à développer pour assurer une meilleure cohésion sociale dans un environnement de plus en plus incertain et menaçant pour nombre de travailleurs ? Quelles nouvelles solidarités pourront structurer la société de demain ?

700 milliards d'euros sont consacrés chaque année à la protection sociale, ce qui équivaut à 32 % du PIB. Les retraites représentent 316 milliards d'euros de ce montant, soit environ 45 %. Ainsi, même si c'est l'assurance maladie qui vient spontanément à l'esprit lorsqu'on évoque le sujet de la protection sociale, la grosse part des dépenses

sociales concerne, en France comme dans tous les pays avancés, bel et bien la retraite. En allant plus dans le détail, les retraites des salariés du secteur privé totalisent 120 milliards d'euros au titre du régime général et 80 milliards d'euros au titre des régimes complémentaires AGIRC-ARRCO qui, ayant récemment fusionné, englobent un peu moins de 13 millions de cotisants contre un peu plus de 18 millions de salariés cotisant à la CNAV (caisse nationale d'assurance maladie).

Ce décor financier planté, il faut se rappeler que la protection sociale se construit de manière collective dans l'idée de prendre en charge les risques sociaux, dont le « risque » vieillesse. À cette aide matérielle sont venus se greffer des enjeux sociaux ou sociétaux tels que la réduction des inégalités comme les majorations maternité, éducation ou adoption.

Les cotisations sociales représentent 60 % du financement de la protection sociale, qui est complété par un ensemble hétérogène et mouvant constitué par les ITAF – impôts et taxes affectés ; ces derniers sont des prélèvements obligatoires explicitement affectés au financement de la protection sociale. On



en dénombre une cinquantaine parmi lesquels la cotisation sociale généralisée (CSG), qui représente à elle seule plus de la moitié des ITAF, et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) mais également la taxe sur les salaires, les droits de consommation sur les tabacs, la TVA sur les tabacs, alcools et produits pharmaceutiques.

La protection sociale pose le **principe de solidarité**. Cette solidarité s'exprime de manière verticale : le système de répartition se caractérise par **l'existence d'un contrat entre les générations** sur lequel se greffent encore – de manière horizontale ou intra-générationnelle – des mécanismes de redistribution de revenu au bénéfice des populations les moins aisées ; des mécanismes de solidarité – les périodes d'interruption de travail (chômage, maternité, maladie, etc.) pouvant être considérées comme des périodes « cotisées » –, ainsi que des mécanismes de compensation entre les différents régimes.

Le mouvement des Gilets jaunes pose néanmoins la question de la cohésion sociale. Quels niveaux de prélèvements faut-il opérer ? Quelle solidarité convient-il de rechercher entre les actifs et les inactifs ? Comment remédier à la précarité des jeunes ? Cette dernière question est évidemment fondamentale

au-delà même de l'aspect humain, d'un point de vue strictement arithmétique puisque la sauvegarde du système de répartition en dépend. S'y ajoute la question de l'accès aux droits ; ainsi, par exemple, le dispositif d'aide au paiement d'une complémentaire santé reste très sous-utilisé, par manque de connaissance mais aussi parce que ce genre de dispositif est stigmatisant pour beaucoup de bénéficiaires.

*Le problème des retraites pose avec acuité la question trop souvent laissée en suspens de l'équilibre intergénérationnel. La France consacre 14 % de son PIB aux retraites : ce taux est l'un des plus élevés au sein de l'OCDE dont la moyenne se situe autour de 8%. La réforme du système des retraites est un impératif. La France n'a plus les moyens de soutenir un tel effort au risque d'affaiblir encore plus ses « forces vives » face à la concurrence internationale. Les dépenses d'allocations des minima sociaux (26,22 milliards d'euros en 2016) représentent elles-mêmes moins de 1,2 % du PIB, avec 42 % pour le RSA (revenu de solidarité active), 35 % pour l'allocation aux adultes handicapés (AAH), 10 % pour l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et un peu moins de 10 % pour le minimum vieillesse (ASV et ASPA). Fin 2016, 4,15 millions de personnes étaient allocataires de minima sociaux.*¹⁵

La nécessité de « faire société » doit être entendue de tous, et pour cela expliquée dans un contexte où le consentement à l'impôt ou à la cotisation sociale ne va plus de soi. L'article 101 de la Constitution de 1793 rappelait que « nul citoyen n'est dispensé de l'honorable obligation de contribuer aux charges publiques ». En 2017, la France compte 37,9 millions de foyers fiscaux : 16,5 millions de foyers imposables, soit 43 % du total, et 21,4 millions de non imposables. Cette dichotomie n'est bonne ni pour ceux qui sont redevables d'un impôt sans cesse croissant¹⁶, ni pour ceux qui en sont dispensés. « La France n'est pas un pays comme les autres. Le sens des injustices y est plus vif qu'ailleurs. L'exigence d'entraide et de solidarité plus forte. Un grand nombre de citoyens paie un impôt sur le revenu, parfois lourd, qui réduit les inégalités. L'éducation, la santé, la sécurité, la justice sont accessibles à tous indépendamment de la situation et de la fortune. Les aléas de la vie, comme le chômage, peuvent être surmontés, grâce à l'effort partagé par tous », vient de rappeler aux Français le président de la République.¹⁷ Au-delà de l'effort de pédagogie qui s'impose, il faut aussi rationaliser pour justement rendre plus lisible le système de contribution sociale. À titre d'exemple, le régime AGIRC-ARRCO coûte 1,4 milliard d'euros par an : cet argent, soustrait des cotisations, est public et doit

¹⁵ Source : données de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Solidarités et de la Santé. Données actualisées à septembre 2018.

¹⁶ Alors même que le nombre de foyers fiscaux imposés est en baisse depuis 2014, l'impôt sur le revenu total collecté est en hausse et s'est élevé à 77 milliards en 2017.

¹⁷ Emmanuel Macron, Lettre aux Français, 13 janvier 2019.

être géré comme tel, avec parcimonie. Cette rationalisation et cette lisibilité doivent finalement aussi contribuer à la confiance envers les institutions au sens large, cette définition incluant les entreprises et les organisations syndicales.

Cette recherche de solidarité ira peut-être à l'encontre de l'individualisation de prestations engagée depuis les années 1980 car il s'agit bien de retrouver un sens collectif. Si nous devons effectivement nous engager vers un nouveau contrat social, cela ne se fera pas tout seul, ni sans efforts.

Chapitre 2

Quels sont les déterminants d'une société ouverte à tous ?

1. LA SOCIÉTÉ CONFRONTÉE AU RISQUE D'ANOMIE

La protection sociale collective est le moyen de mettre chaque citoyen et chaque individu dans une relation avec ses semblables. Pour « faire société », il faut effectivement être dans une relation de semblables à semblables. C'est ce système qui a été mis en place dans un premier temps par les caisses ouvrières de retraite, puis les systèmes de santé. C'est donc finalement l'État social qui a imposé un ordre social et instauré une cohésion qui ont perduré sans grand accroc jusqu'à la fin des années 1970.

À l'issue des années 1980 et 1990, et plus encore aujourd'hui avec les effets disruptifs du numérique, l'environnement a basculé dans une insécurité sociale.

Par ailleurs, les États membres de l'Union européenne se sont montrés incapables d'accompagner son emprise économique croissante par des mesures sociales. Ainsi, alors que l'État se désengage de certaines responsabilités, notamment en matière d'inclusion, une part croissante des responsabilités revient progressivement aux collectivités territoriales, au premier rang desquelles, les communes et les villes qui vont devoir de plus en plus capables d'inventer à l'échelle locale des politiques sociales de cohésion. Mais, comme on le sait aussi, les collectivités locales sont de moins en moins dotées pour assurer ces charges et il y a peu à attendre pour voir se multiplier ce qu'Émile Durkheim avait baptisé de **situation d'anomie**. L'anomie, qui est devenue un concept majeur de la sociologie, est une situation de dérèglement social qui correspond à l'absence, à la méconnaissance ou à l'affaiblissement des règles sociales qui permettent d'assurer le contrôle social quand ces règles sont jugées inadaptées ou injustes. Dans ce qui peut être considéré comme son ouvrage le plus remarquable, *Le suicide*, Durkheim explique que l'anomie trouve son origine dans l'écart qui existe entre ce que l'on peut espérer et ce que l'on peut obtenir.¹⁸

¹⁸ Émile Durkheim, *Le Suicide*, 1897.

Un rapport du Conseil économique et social¹⁹ précise que trois quarts des Français estiment que la cohésion sociale est aujourd'hui faible dans le pays. Cette appréciation est évidemment à mettre en rapport avec le mouvement de dérégulation engagé ces dernières décennies ; et, effectivement, sept Français sur dix estiment que la puissance publique se dérobe à ses responsabilités.

Les chiffres par ailleurs donnés par ce rapport sont édifiants : *5,5 millions de personnes sont aujourd'hui en situation d'exclusion sociale, soit 10 % de la population. 35 % d'entre elles évoquent la possibilité d'un suicide.*

En Allemagne, seuls 47 % des salariés sont couverts par une convention collective et entre 7 et 7,5 millions d'emplois sont précaires. En réalité, la discussion vers un modèle inclusif de protection sociale ou vers un nouveau pacte social ne pourra s'abstenir d'interroger le bienfondé du modèle libéral et capitalistique et de poser l'éventualité d'une régulation plus étroite.

Le numérique ne fait qu'ajouter à cet impératif puisqu'il fait voler en éclats les notions de temps et de lieu, et met en péril la notion même de salariat. Aussi, la réussite de cette transformation ne pourra s'opérer à l'appui de statuts intermédiaires « bricolés », mais elle impose la mobilisation de nouvelles ressources qui pourront être affectées à la protection sociale. En réalité, de nouveaux choix vont s'imposer en matière de répartition de la richesse, qui passeront par la fiscalité.

2. L'AVÈNEMENT D'UN MICROCAPITALISME



Que ce soit en louant son appartement à des touristes, en louant sa voiture pour un week-end à la campagne ou simplement une place pour un trajet, ou en installant des panneaux photovoltaïques sur son toit et en réinjectant le surplus de production dans le réseau : la révolution technologique bouleverse nos façons de produire, de consommer, de travailler et même de vivre. Nous n'en sommes qu'au début : chaque pièce de la maison peut devenir le lieu d'une activité économique, jusqu'au lave-linge pouvant être mis en partage sur lamachineduvoisin.fr Airbnb, Blablacar et d'autres plateformes font de nous des

¹⁹ *Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité*, Rapport du CESE, précité.

« microcapitalistes », acteurs d'un environnement hyper-concurrentiel, porteur d'opportunités comme d'angoisses.

Outre le fait que ce microcapitalisme met déjà une forte pression sur les acteurs installés, comme en témoignent les déclarations et la stratégie de Guillaume Pépy (SNCF) ou Sébastien Bazin (Accor), il bouleverse aussi le monde du travail. Une grande partie du rôle de l'entreprise est transférée au particulier. Dans Airbnb, c'est lui qui assure l'accueil du voyageur, l'aménagement de la chambre ou son nettoyage. Pour gérer 1 000 chambres, une chaîne d'hôtels emploie 300 personnes ; Airbnb, une seule – les 300 salariés hôteliers sont remplacés par 1 salarié et 1 000 particuliers. De la même manière, Carrefour et eBay présentent des volumes d'activité à peu près semblables, autour de 100 milliards d'euros, mais Carrefour emploie 380 000 salariés et eBay 34 000, tout le contenu de la plateforme est aussi fourni par ses utilisateurs. Le microcapitalisme transforme donc le travail salarié en travail indépendant. L'individu produit le service, l'entreprise-plateforme se cantonne à la mise en relation. Le microcapitalisme va enfin transformer notre modèle de développement. Dans cette nouvelle économie, on utilise mieux ce que l'on a déjà et on renonce parfois à posséder, car l'accès au service suffit. La concurrence exacerbée et les progrès technologiques poussent les prix à la baisse. La croissance n'est plus le seul facteur d'enrichissement : l'augmentation du pouvoir d'achat va de plus en plus se faire par la baisse des prix, qui devient structurelle.

Construit après la guerre dans un contexte de plein-emploi, notre modèle social est inadapté à cette mutation. Il s'appuie fondamentalement sur le salariat, sésame pour la protection sociale. Mais à l'époque on manquait de main d'œuvre, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui ; l'entrée dans la vie active était précoce, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui ; la retraite était courte, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. L'apparition du chômage de masse a déjà imposé la multiplication de rustines pour boucher les trous toujours plus nombreux de notre protection sociale. En résultat, le système est devenu bancal et d'une complexité extrême. Les améliorations à la marge ne fonctionnent plus et génèrent inévitablement des effets pervers.

Après les Trente Glorieuses, notre maison commune s'est mise à avoir des fuites et se lézarder. Depuis les années 1970, on bricole. Mais l'immeuble construit en 1945 est désormais vétuste, fait de bric et de broc. Il faut le reconstruire entièrement aux normes du XXI^e siècle, en repensant la façon dont nous captions et redistribuons la richesse, en reconstruisant le système autour de la personne et non plus du salarié et en revenant aux fondamentaux de notre pacte social.

Ces fondamentaux figurent dans trois textes à valeur constitutionnelle : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le préambule de la Constitution de 1946 et la Charte de l'environnement. Le premier définit la liberté comme la possibilité de faire ce qui nous sied à partir du moment où cela ne nuit pas à autrui. Les deux autres décrivent de façon claire et précise l'engagement de la nation vis-à-vis des citoyens : l'accès à un minimum pour vivre, à un logement, à la santé, à l'éducation, au repos et aux loisirs, enfin à un environnement sain.

La liberté et la solidarité sont les valeurs structurantes sur lesquelles il faut refonder le pacte social.

L'idée est qu'il faut cesser de faire des compromis entre la liberté et la solidarité, par exemple en contraignant la première au nom de la seconde. Il faut au contraire permettre une liberté totale tant qu'on ne nuit pas à autrui, donc dans le respect l'ordre public. En complément, nous devons mettre en place une solidarité réellement inclusive qui permette l'exercice effectif de cette liberté : on ne peut pas être libre si on est affamé, sans abri, ignorant ou malade. C'est un retour aux sources de l'esprit de Révolution française, fondamentalement libéral quand il supprime le système aristocratique en plaçant la liberté de contracter au cœur du pacte social. Ce libéralisme originel a été oublié au profit d'une vision constructiviste où l'État, réputé plus expert, tend à décider de tout.

Tous les dispositifs qui font un compromis entre liberté et solidarité fonctionnent d'ailleurs mal. Quand l'État restreint la liberté des entreprises ou des particuliers au nom de la solidarité, en imposant un salaire minimum ou en surprotégeant le locataire, il se défausse de sa responsabilité de solidarité auprès des acteurs privés. La solidarité est incomplète, et les marchés du travail et du logement fonctionnent mal au détriment de tous. Les individus et les entreprises peuvent bien sûr être solidaires – il y a 13 millions de bénévoles en France, et le rôle social de l'entreprise se développe considérablement –, mais cela doit relever du volontariat et non de l'obligation. Le devoir de solidarité est lui pour la nation. Entre liberté et solidarité s'instaure alors un cercle vertueux. Toutes les économies qui fonctionnent bien avec une forte dimension sociale – le Danemark, la Suède, la Nouvelle-Zélande, le Canada – s'inscrivent dans cette logique : **beaucoup de liberté et beaucoup de solidarité.**

Le SMIC est une illustration d'un compromis devenu bancal entre liberté et solidarité. En imposant un minimum salarial, on contraint la liberté contractuelle au nom de la solidarité et en même temps, on n'assure pas l'obligation de solidarité envers tous les non-salariés. Le niveau du SMIC pénalise l'emploi non qualifié alors que plus d'un quart des Français vivent avec moins que le SMIC ; ils sont

étudiants, agriculteurs, indépendants, chômeurs de longue durée ou employés à temps partiel. Le salaire minimum était un bon outil quand il a été créé en 1950 dans un contexte de reconstruction où chacun pouvait avoir accès à un emploi salarié. Avec la raréfaction de l'emploi salarié, la concurrence de la machine et le développement du travail indépendant, le SMIC va devenir de plus en plus une machine à exclure. Il doit laisser la place à un double dispositif : d'une part, **la libre fixation des salaires** à partir du moment où les deux parties contractantes sont bien informées et d'accord ; de l'autre, **un revenu universel** permettant d'assurer le devoir de solidarité de la nation et de compléter la rémunération pour assurer des conditions de vie décentes.

Les dispositifs existants (RSA, amendements Fillon, prime d'activité, une partie de l'assurance chômage...) distribuent déjà de l'ordre de 500 euros par mois aux personnes, actives ou inactives, qui ont des faibles revenus. Ils peuvent être supprimés au profit d'un revenu universel d'environ 500 euros. Pour les personnes aisées, ce revenu sera neutralisé par une hausse du même montant de l'impôt sur le revenu. Un tel revenu universel devient un socle permettant aux bénéficiaires de construire un projet de vie, dont le travail rémunéré fait partie, qu'il soit salarié ou indépendant. Ce revenu ne se substitue donc pas au travail. Au contraire, il permet de supprimer les nombreux effets de seuil des aides existantes qui découragent actuellement le retour à l'emploi. Le système devient à la fois plus juste, plus lisible, plus rassurant pour les personnes, et moins coûteux à gérer pour l'État.

L'application systématique des principes de solidarité et de liberté permet de repenser toutes les politiques publiques. En matière de chômage par exemple, l'État assure un minimum de solidarité avec le revenu universel. Le complément peut alors être couvert au choix par l'UNEDIC, comme aujourd'hui, ou bien par une assurance privée. Chacun peut ainsi choisir son degré de couverture et sa cotisation, comme il choisit une assurance automobile « au tiers » ou « tous risques ». La retraite peut aussi être librement choisie, au sein du système actuel ou par un système par capitalisation. Loin d'être l'épouvantail souvent décrit, la retraite par capitalisation s'est imposée dans le monde car elle permet une meilleure couverture pour une moindre cotisation. Dans le domaine de la santé, on peut corriger l'anomalie fondamentale de marché qui aboutit à des coûts trop élevés pour la Sécurité sociale et de confortables profits pour les industries du médicament et du dispositif médical : le client final n'est pas le payeur, il n'a donc pas d'intérêt objectif à faire baisser les prix. Un schéma vertueux serait que l'État alloue un montant fixe à une assurance choisie par la personne à couvrir. Ce montant correspondrait à l'estimation des dépenses annuelles de l'assuré, en fonction

de son âge et de son historique de santé. L'assureur financerait ensuite les dépenses de santé de la personne assurée, quelles qu'elles soient. Son intérêt objectif serait, d'une part, de la maintenir un bon niveau de prévention et de couverture santé, d'autre part, d'exercer une pression à la baisse sur le coût des soins. On recréerait dès lors une logique vertueuse tout en assurant la couverture santé gratuite des personnes. Ce principe du « chèque » peut également être utilisé en matière d'éducation ou de formation professionnelle. Le rôle de l'État devient alors d'assurer à chacun les moyens de financer sa santé, son éducation ou sa formation, tout en le laissant libre d'en choisir les prestataires et les modalités.

Le revenu universel serait aussi un outil extraordinaire de simplification de notre système fiscal. Quatre impôts seulement permettraient de reconstituer les flux actuels de redistribution : un impôt sur le revenu à taux fixe et assiette large de 38 % payé par tous ceux qui perçoivent un revenu, un impôt sur le capital à 0,4 %, une TVA et une taxe santé-environnement visant à facturer les externalités négatives. Calculé à partir d'une modélisation de 10 000 foyers représentatifs des ménages français, ce paramétrage maintient une redistribution constante entre les différents déciles de revenus. Il ne produit pas d'augmentation du pouvoir d'achat et n'augmente donc ni les dépenses publiques ni les prélèvements obligatoires. Il s'agit bien d'une refondation et pas d'une révolution.

Nous pouvons reconstruire un futur désirable et adapté à un monde où la révolution technologique et le microcapitalisme vont nous permettre de vivre mieux tout en disposant de plus de temps libre. Une telle mutation est ambitieuse mais parfaitement réalisable à moyen terme, elle est même paradoxalement plus réaliste qu'une politique des petits pas : il est souvent bien plus simple de reconstruire que de rénover, surtout avec un système qui a atteint un tel niveau de vétusté. Un nouveau pacte social est possible. Le voulons-nous ?

3. REFONDER UNE QUALITÉ DE VIE

Nous vivons la fin d'un cycle qui avait été ouvert par Les Lumières et l'ère industrielle. Avant le XVIII^e siècle, les gens vivaient et travaillaient là où ils étaient nés, seulement 1 % des Français voyageaient. À partir des Lumières et pendant toute l'ère industrielle jusqu'à aujourd'hui, les gens sont allés vivre là où ils avaient une garantie de trouver à s'employer. Demain, ils iront travailler là où ils veulent vivre : les choix de vie l'emporteront sur les contraintes qu'impose toujours la condition du travail.

Cette révolution au sens physique du mot, ce retournement, ouvre la voie à toute une série de perspectives nouvelles. Mais ce retournement est d'abord nécessaire pour des raisons tant économiques que sociales. La société d'aujourd'hui imprime l'idée que l'avenir appartient aux métropoles et elle participe en cela à la construction d'une économie de plus en plus standardisée. Notre monde devient uniforme ; les premiers à le dire sont les spécialistes de marketing qui nous alertent sur le fait que nous fabriquons un monde de marques. Mais ce monde-là est sans issue dès lors que les vecteurs de compétition ne sont plus la capacité de territoires à faire valoir leurs avantages comparatifs qui sont progressivement détruits mais, bien au contraire, à faire valoir une performance se traduisant par des économies financières et des moins-values sociales et environnementales, qui plus est cette performance est stimulée par des retours sur investissement de plus en plus courts.



Cette économie métropolitaine, mondialisée et indifférenciée, à défaut d'être acculturée, risque de s'avérer extrêmement dangereuse car elle conduit inévitablement à un système de prédation. Elle place les individus, et demain toutes les classes moyennes, comme des valeurs d'ajustement. Sorte d'économie-startup magnifiée, elle ne se préoccupe pas de révéler les talents individuels. Reposant sur une urbanisation croissante, elle ne fabrique plus de la sociabilité mais, au contraire, de l'isolement.

Il ne tient qu'à nous de sortir l'économie de ce cycle infernal de la standardisation pour reconstruire une économie basée sur nos capacités de différenciation et qui valorise les spécificités de chacun de nos territoires. L'enjeu est de passer d'un modèle de concentration urbaine à un modèle de redéploiement géographique et d'une société où nous devons vivre à une société où nous voulons vivre. Au XVIII^e siècle, Benjamin Constant parlait déjà de l'artificialisation des villes. C'est une question plus globale qu'abordait Simone Weil en 1950 dans son dernier grand ouvrage *L'Enracinement* : dès que l'on perd ses racines, on abandonne le sens de sa vie. La problématique est encore au centre de l'encyclique *Laudato si* du pape François, viatique pour « refertiliser » la diversité du monde.

La métropole ne reprend dès lors du sens que si elle se met au service des territoires et de leur ère d'influence, de leur géographie, de leur culture et de leurs talents. C'est une approche que les géographes appellent depuis longtemps, invoquant des systèmes métropolitains cohérents, pertinents et communicants, à l'inverse de métropoles uniquement au service d'elles-mêmes et exclusives des territoires alentours.

Les métropoles resteront des points de connexion avec le monde mais ne seront plus forcément les lieux de vie qu'elles sont aujourd'hui.

*En France, cette (r)évolution devra passer par une réforme de la territorialité. Il s'agirait de « baliser » le pays autour de deux pivots : un pivot de **proximité**, les villes moyennes, et un pivot de **développement**, les métropoles, ceci en faisant en sorte que les populations soient toutes à moins de dix minutes d'une ville moyenne qui adresse équitablement des services de proximité (les 350 villes moyennes de France seront le substrat de ce maillage) et à moins d'une heure trente d'une métropole connectée au monde. Un travail a été réalisé à ce titre par des géographes à l'aide de documents fournis par les grands acteurs économiques : banques, compagnies d'assurance, centrales d'achat de la distribution, etc., dont les cartes de France – une centaine au total – ont été superposées pour fournir une « carte de vie » de la France, articulée autour de 8 grandes métropoles ou régions-métropoles, chacune d'entre elles équipée de toutes les infrastructures requises et reliée à un grand port maritime.²⁰*

²⁰ Ce projet a été élaboré par Jean-Christophe Fromantin et un groupe d'experts et accrédité par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale dès 2013 sans recevoir de suite. Des travaux resurgissent néanmoins, faisant appel au concept d'archipels métropolitains.

Le coût d'un redéploiement territorial de ce niveau peut être estimé entre 70 et 90 milliards d'euros, qui pourraient être financés en faisant appel à l'épargne des Français, à l'instar de la Bourse de Paris qui a financé à partir du milieu du XIX^e siècle les grands projets d'infrastructures.

Cela reviendrait à redonner aux Français l'envie d'investir là où ils vivent – et par ce biais d'enrichir leur retraite par une part de capitalisation. Tout le monde, les territoires et leurs habitants, y gagnerait en envie, en ambition et en mieux-être.

Ainsi, si la métropole et le digital sont bien les deux faits nouveaux orientant nos projections d'avenir, ils n'ont toutefois de sens que si on les distingue et non en les faisant converger. Cette perspective est beaucoup plus attrayante, équilibrée et optimiste que celle que nous sommes aujourd'hui en train de construire, peut-être malgré nous. Le géographe américain Richard Florida fait le constat que nos métropoles sont en passe de devenir de seules constructions spéculatives.²¹ Le sociologue allemand Harmut Rosa démontre, lui, que chaque individu est traversé par trois dimensions : la quête d'absolu, l'altérité, la matérialité. La dimension absolue dans nos sociétés existe de moins en moins, la dimension sociale se résume à la communication sur les réseaux sociaux et la dimension matérielle est quant à elle hypertrophiée.²² Notre monde a laissé trop d'espace à l'optimisation et aux rendements, au détriment des personnes et les relations sociales.

Le risque est bien de mettre « hors-sol » notre économie mais également nos relations sociales et même l'humanité dans son entier. Tout l'inverse de ce que les outils technologiques peuvent nous aider à construire.

²¹ Professeur à l'université de Toronto, Richard Florida s'est fait connaître grâce à son best-seller prémonitoire, *The Rise of the Creative Class* (Basic Books, 2002). Il est aussi l'auteur de *The New Urban Crisis: How Our Cities Are Increasing Inequality, Deepening Segregation, and Failing the Middle Class and What We Can Do About It* (Basic Books, 2017) et cofondateur du magazine *CityLab*.

²² Harmut Rosa, auteur entre autres de *Résonances. Une sociologie de la relation au monde* (La Découverte, 2018) et de *Accélération. Une critique sociale du temps* (La Découverte, 2010, 2013).

6,5 millions d'inscrits à Pôle Emploi (toutes catégories confondues), représentant un taux de chômage pour la première fois depuis 10 ans repassé sous la barre des 9 % à la fin de l'année 2018 ; 8,8 millions de pauvres (vivant en 2016 en-dessous du seuil de 1 026 euros par mois), représentant 14 % de la population, sachant aussi que cette situation est celle de 38,3 % des chômeurs, de 34,8 % des familles monoparentales et de 26 % des moins de 30 ans – pour lesquels l'alimentation est effectivement devenue la « valeur d'ajustement » ; 4 millions de personnes mal-logées (avec pourtant 3 millions de logements vacants)²³... N'avons-nous pas été trop bienveillants à l'égard de notre pacte social « tellement envié à l'étranger » ? Avions-nous même besoin de la crise des Gilets jaunes pour nous en rendre compte ? Les perturbations économiques et les contrecoups de la mondialisation mettent en exergue à la fois la pauvreté et l'abondance. Ils nous invitent même à redécouvrir Keynes, son analyse du chômage et de la pauvreté, des moyens pour éviter la récession ou des dangers d'une interdépendance trop étroite des économies.

Des solutions existent, qui ont réussi dans d'autres pays et qui conduiront peut-être l'État plus dans un rôle d'agent de moyens que d'opérateur. Cette transformation ira de pair avec une plus grande responsabilisation des acteurs, dont aussi les citoyens.



²³ Sources : données les plus récentes de Pôle Emploi (4^e trimestre 2018), de l'INSEE (Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2018) et de la Fondation Abbé Pierre (24^e rapport sur le mal-logement, 2019).

CONCLUSION

Christelle DUBOS, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé

Comment rendre la ville plus harmonieuse et plus solidaire ? Comment aller vers un nouveau pacte social ? Ces thèmes sont autant de défis, qu'il nous faut prendre à bras le corps pour apporter des réponses au grand malaise de société qui a éclaté avec fracas ces dernières semaines. Dans ces événements qui manifestent une grande détresse et une colère profonde, n'oublions jamais une chose : la démocratie est le régime qui affronte les conflits, sans les confondre.

Aujourd'hui, force est de constater que nous sommes confrontés à une multiplicité de conflits : des conflits sociaux, des tensions mondiales et une urgence écologique. Le risque est que tous ces conflits se confondent, provoquant alors l'impression d'une crise généralisée et d'une impuissance des institutions à y faire face.

Y faire face, c'est peut-être, d'abord, être lucide.

Cette détresse partout exprimée, et la colère qui lui donne toute sa voix avec le mouvement des Gilets jaunes, c'est l'autre visage d'un corps social polytraumatisé et dominé par la peur de l'avenir : fragilisation du salariat ; illusions perdues de l'égalité des chances et de l'ascension sociale ; essoufflement du modèle d'intégration... Trop nombreux sont en effet les Français qui ont le sentiment que la société s'est défaite, qu'un lien s'est rompu et que le pacte républicain ne tient plus sa promesse.



Vous avez aujourd'hui posé la question de la cohésion sociale et cette question est cruciale, quand on constate que la société se fragmente, que la société ne « fait plus société ». Réintégrer tout le monde dans une communauté de destins, ne laisser personne sur le bord de la route, permettre à chacun de se sentir appartenir

à une grande et belle Nation, c'est la mission que je mène au ministère des Solidarités et de la Santé. Ne pas se résigner et affronter cette réalité du déclassement et de la misère, puisqu'il faut appeler les

choses par leur nom, c'est tout le sens du combat que nous menons avec la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Je voudrais insister sur l'esprit de notre démarche, qui est tout sauf un « plan venu d'en-haut ».

La lutte contre la pauvreté est l'une des politiques publiques où se manifeste le plus fortement la nécessité pour l'État et les territoires, les acteurs locaux, d'agir en partenaires. Au-delà d'être la conséquence logique de la décentralisation, c'est la mise en application de la conviction que porte ce gouvernement : celle de l'intelligence première, primordiale, des territoires. En effet, si l'État joue pleinement son rôle en définissant des orientations et en insufflant des dynamiques, les élus et les acteurs locaux ont une connaissance unique des équilibres locaux qui peuvent être fragiles.

Ce que je souhaite, c'est vous faire part des deux convictions intimes et profondes qui m'animent, en tant que secrétaire d'État de la ministre des Solidarités et de la Santé.

Ma première conviction, c'est qu'il est temps de renverser notre logique d'action pour assumer le fait de donner la priorité à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

Il est temps de miser sur l'investissement social, et j'insiste sur ce terme. Il souligne à quel point les dépenses concourant à la lutte contre la pauvreté sont tout sauf accessoires ou, pire, stériles. Elles portent des fruits. Elles sont un véritable investissement dans l'avenir, sans doute le plus important.

Si je devais résumer en une phrase l'esprit de la stratégie pauvreté, ce serait celle-ci : nous refusons que les enfants pauvres d'aujourd'hui soient les adultes pauvres de demain. Quoi de plus insupportable en effet que de constater qu'un enfant sur cinq est en situation de pauvreté dans notre pays ?

Quoi de plus insupportable que de constater que des centaines de milliers d'enfants n'ont pas accès à leurs droits fondamentaux en matière de logement, d'alimentation, de santé... et que 13 % des enfants scolarisés dans en réseau d'éducation prioritaire viennent à l'école le ventre vide !

Quoi de plus insupportable, enfin, que de constater la force du déterminisme social alors, qu'à l'entrée en CP, il y a un écart de 1 000 mots maîtrisés entre les enfants selon leur origine sociale ?

Vous le savez, la Stratégie prévoit une concentration d'efforts de la puissance publique pour renverser cette dynamique. Elle vise notamment à rendre universel l'accès aux crèches, aux assistants maternels

et à l'instruction dès 3 ans et à diviser par deux d'ici à 2022 le taux de privation matérielle des enfants pauvres. Concrètement, elle entraînera, entre autres : la création de 30 000 places de crèches, de 300 crèches à vocation d'insertion professionnelle, de 400 centres sociaux destinés à déployer des actions d'aide à la parentalité ; le renforcement des services de protection maternelle et infantile (PMI) ; l'adaptation de l'hébergement et du logement pour accueillir dignement les familles avec enfants ; le développement de maraudes spécialisées ; la garantie d'un petit-déjeuner et d'un repas complet et équilibré par jour pour tous les enfants.

Ma deuxième conviction, c'est qu'il nous faut retrouver une vraie ambition pour nos concitoyens les plus vulnérables, qu'il nous faut sortir de cette situation dans laquelle nos politiques publiques ont progressivement basculé, à mesure de l'évolution des besoins sociaux des dernières décennies, vers des logiques largement curatives et éloignées du monde du travail. C'est aussi tout le sens du service public de l'insertion (SPI) appelé de ses vœux par le président de la République.

Les bénéficiaires du RSA ont un droit à l'insertion et nous savons que 17 % des allocataires du RSA ne sont pas orientés vers un accompagnement social et professionnel, ce chiffre atteignant jusqu'à 50 % dans certains départements. Ils ont aussi un devoir de s'insérer et l'on constate qu'un allocataire sur



deux n'a pas signé de contrat d'engagement avec la collectivité qui le suit. Il nous faut donc coupler systématiquement la délivrance des prestations et l'accompagnement humain : il s'agit d'aller vers un droit réel à l'accompagnement couplé à toutes les mesures de formation pour tous les publics et notamment pour les demandeurs d'emploi infra-bac. Ce projet est, je le crois,

un instrument très puissant au service de la cohésion sociale avec, au cœur, l'idée que la prestation n'est pas uniquement un versement, mais un projet vers un retour à l'activité. Ce service public de l'insertion se construira avec les acteurs dans le cadre d'une concertation qui rassemblera l'ensemble des acteurs au premier semestre de cette année.

Il faut que nous retrouvions l'ambition d'accompagner chacune et chacun vers l'emploi ou l'activité, armés de notre réalisme, bien entendu, mais également d'un volontarisme renouvelé.

En 2019, sera également lancée la concertation sur le revenu universel d'activité qui sera un véritable outil de simplification. En effet, la France est un État de solidarité nationale que beaucoup de pays nous envient mais dont les dernières décennies n'ont fait que complexifier le système, voire le gripper. C'est cela même que les Françaises et les Français attendent de façon à pouvoir éviter la problématique évoquée plus haut du non-recours aux aides.

Je crois profondément qu'il y a là un enjeu de dignité. C'est aussi un enjeu de reconquête et je sais que quelles que soient nos positions et nos sensibilités, nous avons tous la même exigence et le même souci de redonner à un pays, qui doute, confiance en son avenir.

ANNEXE

RETOUR SUR L'ORIGINE DE LA DIVERSITÉ DES RÉGIMES DE PROTECTION SOCIALE

La généralisation inaboutie de la Sécurité sociale à l'ensemble des citoyens. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'ordonnance du 19 octobre 1945 crée le régime général qui rassemble à l'exception des salariés agricoles tous les salariés du secteur privé. Ces derniers doivent, quel que soit le montant de leur salaire, cotiser à l'assurance vieillesse, dans la limite d'un plafond de cotisations. Le système est fondé sur le **principe de répartition**. La loi du 22 mai 1946 pose le principe de la généralisation de la sécurité sociale à l'ensemble des citoyens. Dans ce cadre, toute la population active est appelée à bénéficier, dès 1947, de l'assurance vieillesse dans le cadre du régime général (loi du 13 septembre 1946). Cependant, l'unification souhaitée par le législateur ne s'est pas réalisée : les régimes spéciaux, maintenus à titre provisoire en 1945, ont subsisté. Ces régimes ont une origine historique souvent ancienne, et sont organisés sur une base socio-professionnelle ou d'entreprise (fonctionnaires, marins, mines, SNCF, Banque de France, Opéra et Comédie française...) ; par ailleurs, les travailleurs non-salariés ont obtenu la création de régimes autonomes, en 1948 pour les industriels, les commerçants, les artisans et les professions libérales et en 1952 pour les exploitants agricoles.

Quant aux retraites complémentaires : dès le 14 mars 1947, une convention nationale créait l'AGIRC, Association générale des institutions de retraite des cadres, et le 8 décembre 1961, une autre convention nationale collective généralisait et fédérait sous l'égide de l'ARRCO (Association des régimes de retraite complémentaires) la retraite complémentaire pour les non-cadres. Les deux régimes sont les héritiers des régimes « privés » d'avant-guerre qui avaient été en premier initiés dans le secteur de la métallurgie. La loi du 29 décembre 1972 a étendu, à tous les salariés, l'obligation d'être affilié à un régime de retraite complémentaire et a posé le principe d'une **solidarité interprofessionnelle et générale** entre les institutions de retraite complémentaire. Quelques institutions restèrent en dehors de la compensation organisée par l'ARRCO et par l'AGIRC : l'Ircantec pour les agents non titulaires de l'État et des collectivités locales, la CRPN pour le personnel navigant de l'aviation civile et la CGRCE pour celui des caisses d'épargne. Un même mouvement s'opérait pour les travailleurs non-salariés : un régime complémentaire obligatoire était créé pour les artisans en 1979 et un régime facultatif était mis en place pour les industriels, les commerçants (1978) et les exploitants

agricoles (1988-1990) ; les professions libérales se dotaient dans le même temps de systèmes complémentaires variés.

Les régimes de retraite complémentaire des salariés du privé AGIRC et ARRCO ont fusionné le 1er janvier. Le haut-commissariat à la réforme des retraites vient par ailleurs de relancer en ce début d'année un nouveau cycle de concertation avec les partenaires sociaux. Il s'agit cette fois d'engager la réforme universelle concernant le régime de base, souhaitée par le gouvernement et reposant sur le principe « 1 euro de cotisation donnera le même droit à la retraite pour tous ». En d'autres mots, il s'agit de passer d'un régime en annuités à un régime par points, dans l'esprit justement du dispositif AGIRC-ARRCO et de fondre les 42 régimes existants.

À côté de ces acteurs figurent encore les partenaires sociaux, l'État, les collectivités territoriales et les assurances privées, lucratives ou non, à l'instar des institutions de prévoyance.